



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2020-70		
Consultation CSRPN du 24 au 31 août 2020	Objet : Classement en RNR des éboulis et pelouses calcaires de Pagny-la-Blanche-Côte et Champougny (55).	Vote : favorable

Contexte

Le site proposé au classement en Réserve Naturelle Régionale (RNR) correspond à l'ancienne Réserve Naturelle Volontaire de Pagny-la-Blanche-Côte classée en 1984 et une extension du périmètre initial sur la commune de Champougny, pour une surface totale de 48,7236 ha.

Ce site est constitué de deux côtes calcaires d'une vingtaine d'hectares chacune, exposées plein sud et séparées par le village de Pagny-la-Blanche-Côte en rive droite de la Meuse :

- la "Côte sur le Preye" est située 1 km en amont du village,
- la "Blanche Côte" se situe juste à l'aval du village au contact des dernières habitations et au bord de la convexité d'un méandre de la rivière de Chêtré, un bras de la Meuse.

Le site, à l'intérêt paysager exceptionnel, est un éboulis mobile périglaciaire. Il est composé d'un panel d'habitats unique sur le territoire lorrain : pelouses à Séslerie, Junipéraie, éboulis collinéens thermophiles, pelouses à Fétuque de Léman, hêtraies-chênaies calcicoles. Une flore protégée extrêmement rare dans le nord-est de la France y est présente (Ibéris de Viollet, Gaillet de Fleurot, Silène des éboulis, Coronille naine, Fumana couché, Trèfle scabre...), de même qu'une faune protégée très diversifiée (Damier de la Succise, Azuré du Serpolet, Azuré du Genêt, Cordulie à corps fin, Alyte, Lézard agile, Lézard des murailles, Coronelle, Vipère Aspic, Alouette lulu, Milan noir, Milan royal, Pie-grièche écorcheur, Chat forestier...).

Le site des éboulis et pelouses calcaires de Pagny-la-Blanche-Côte et Champougny est déjà géré par le CEN Lorraine. Il est également répertorié à l'inventaire Natura 2000, classé en Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique de type 1, classé en Espace Naturel Sensible et inventorié au Schéma Départemental des Carrières de la Meuse en catégorie 1 « espaces bénéficiant d'une protection juridique forte au titre de l'environnement ou interdisant l'exploitation des carrières ».

Les enjeux identifiés en matière de gestion sont notamment le maintien des habitats ouverts à leur taux actuel d'embroussaillage, le contrôle de la colonisation spontanée par le Pin noir, l'exploitation des peupliers en bord de Chêtré qui modifient le microclimat des éboulis, et l'abattage des buissons en pied de côte qui contribuent à la stabilisation des éboulis. Des enjeux particuliers de surveillance sont également à prendre en compte : nécessité d'encadrer les activités de sport de nature amenés à se développer sur le site (parapente et deltaplane notamment), enrayer la circulation de véhicules à moteurs, interdire les prélèvements de flore sauvage et d'insectes...

Ces enjeux avaient été soulignés au travers des recommandations émises par le CSRPN lors de la séance plénière du 25 juin 2019.

Des modifications ont été apportées au dossier examiné lors de l'avis d'opportunité :

- la modification du périmètre proposé au classement en réserve pour permettre le retrait d'une partie de parcelle sur laquelle existe une ancienne sablière avec une cabane de chasse (surface soustraite : 0,5684 ha) ;
- la modification du règlement pour tenir compte des pratiques traditionnelles sur le site (ramassage des escargots).

Questions au CSRPN

Il est demandé au CSRPN un avis sur le classement en Réserve Naturelle Régionale des éboulis et pelouses calcaires de Pagny-la-Blanche-Côte et Champougny.

Supports de réflexion

- Le dossier concernant le projet de classement réalisé par le CEN Lorraine en septembre 2016 et révisé en juillet 2020 ;
- Une note synthétique sur le projet de classement ;
- L'avis n°2019-44 émis par le CSRPN sur l'opportunité de classement ;
- La grille d'aide à la décision pour le classement d'un site en RNR remplie par les services de la Région Grand Est.

Rapporteurs : François VERNIER et Laurent GODE, membres du CSRPN Grand Est

Analyse

La grande valeur patrimoniale et l'exceptionnel état de conservation de l'ensemble des éboulis et pelouses calcaires de Pagny-la-Blanche-Côte et Champougny (département de la Meuse) en font un site majeur intra-régional. La prise en compte des enjeux identifiés en matière de gestion, notamment le maintien des habitats ouverts à leur taux actuel d'embroussaillage, le contrôle de la colonisation spontanée par le Pin noir, l'exploitation des peupliers en bord du Chêtré qui modifient le microclimat des éboulis, et l'abattage des buissons en pied de côte qui contribuent à la stabilisation des éboulis aideront au maintien, voire à l'amélioration de la qualité des milieux.

Les mesures de surveillance proposées pour réduire la pression exercée sur les habitats, la flore et la faune, tout en autorisant, avec encadrement, l'accueil du public et les activités de loisirs (notamment deltaplane et parapente) sont appropriées.

Avis du CSRPN

Le CSRPN Grand Est donne un avis favorable à la création de la Réserve Naturelle Régionale des éboulis et pelouses calcaires de Pagny-la-Blanche-Côte et Champougny (département de la Meuse).

Recommandations

Il y aura lieu d'être vigilant sur le point suivant pouvant impacter le site :

Un encadrement des sports de nature est nécessaire en limitant le nombre de participants et de jours d'exercice et en interdisant toute manifestation d'ampleur (type championnat ou autres).

Fait à Metz, le 1^{er} septembre 2020

Le président du CSRPN



Serge Muller